

LE COURRIER DU CANADA,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada."
6 Novembre 1872.

UN CŒUR PUR.

CHAPITRE VII.
(Suite.)

C'était le trouble, peut-être, dans la famille à cause d'elle !... Oh ! non, l'étranger devait se retirer. Droite d'esprit autant que pure de cœur, elle voyait justement que l'éloignement seul pouvait être une garantie sérieuse, et elle n'hésitait pas à s'imposer ce sacrifice, dût-il recommencer pour elle la série des plus dures épreuves.

Elle arrivait toute haletante à Saint-Germain-des-Prés ; car elle avait précipité sa marche comme si elle craignait d'être suivie et appelée peut-être par sa chère Henriette, dont la voix tintait encore à ses oreilles. Elle entra, traversa l'imposante nef et vint se mettre à genoux dans la chapelle de la Sainte Vierge, où elle pria avec la plus grande ferveur pendant la messe qui s'y disait. Bientôt calmé par un plein abandon d'elle-même et une filiale confiance en la volonté divine, heureuse même alors d'une paix profonde qui pénétrait son âme en l'affermissant contre tous les orages de la vie, elle se releva avec une douce sérénité sur le front et se rendit à la sacristie pour y demander l'abbé Gervais. Comme il était sorti, elle écrivait quelques lignes pour le prier de venir, dès qu'il lui serait possible, chez M. Florentin, où elle alla sans plus de retard.

En passant le seuil de la porte elle tressaillit sous l'impression de ses souvenirs, se disait en elle-même : " Ah ! chère maman, si tu étais encore là, quelle douce paix avec toi ! " Puis, en montant l'escalier, il lui semblait entendre cette voix qui lui répondait : " Courage ! la paix du cœur est dans une conscience pure, et elle ne te sera pas ôtée. " Elle arrivait à la porte de Florentin.

— Que je suis heureuse de vous voir ! s'écria le digne homme en la voyant entrer et en lui serrant affectueusement les mains. Sans répondre et avec un demi-sourire sur les lèvres, Clotilde s'assit près de lui. Une vive émotion la gagnait encore au moment de revenir sur ce qu'elle eût voulu pour jamais oublier. Elle dit enfin d'une voix assez calme :

— Je viens me replacer sous votre protection, mon digne ami. . . . Quelques pénibles circonstances m'obligent à quitter la famille Daurival. En vérité ! s'écria Valentin au comble de la surprise ; il y a donc de l'extraordinaire ? car, excepté moi, on ne pouvait vous être plus attaché. Mais, chère enfant, avant de rien savoir, je vous remercie de la confiante affection que vous me témoigniez. C'est bien ici votre maison, et il n'y a rien qui ne vous y appartienne comme à moi-même.

— Vous êtes un père pour moi, dit Clotilde en essayant ses larmes, et votre dévouement, après Dieu, me tiendra lieu de tout. — Tenez, reprit Florentin, je ne sais pas ce que vous allez m'apprendre, et je pressens, puisque vous quittez cette maison, quelque injustice odieuse. Mais j'oublie tout devant la bonne parole que vous venez de prononcer ; je puis la prendre au sérieux, car vous avez toujours le cœur sur les lèvres. Eh bien, en me regardant comme un père, vous réalisez le plus beau rêve de ma vie ; et moi, je veux désormais vous appeler ma fille et vous protéger, à ce titre, envers et contre tous. Parlez, maintenant, parlez très-chère enfant.

— Ah ! que je bénis Dieu de mes peines, reprit Clotilde, puisqu'elles ne valent de si précieuses consolations ! Ma confiance seule peut répondre à tant de bontés. Oui, c'est avec justice, que vous affirmez l'innapreciable bienveillance de la famille Daurival pour moi : elle était au-delà de ce que je m'ritais et je ne la reconnaîtrai jamais assez. Hélas ! il s'est malheureusement trouvé quelqu'un qui a tout perdu : M. Adrien, d'abord si loyal et si simple avec nous, m'a tout à coup parlé ce matin, on nous rencontrant par hasard, comme à une personne qu'on ne saurait estimer. Je crois qu'il a bientôt vu sa méprise, et il paraît même saisi d'un sincère regret, et je lui ai pardonné son triste langage ; mais la prudence n'exige pas moins que je me retire, et je ne compte

plus reparaitre parmi ceux que je regretterai toujours.

Florentin demeura silencieux, mais les lèvres serrées et agitées comme s'il ne pouvait exprimer toutes les paroles indignées qui lui venaient à l'esprit ; pourtant il voulait se contenir et ne pas accroître encore l'affliction de Clotilde.

— Je crois rêver, ma chère enfant, dit-il enfin ; non pas que je sois trop étomé des idées de M. Adrien pour vous, parce que . . . enfin . . . il ne serait que juste d'apprécier ce que vous valez. Mais oser s'exprimer autrement que par le plus inviolable respect ; oser vous parler comme à une première venue ; vous contraindre ainsi à sortir d'une maison où chacun, à l'envi, vous estime et vous aime, cela passe toute mesure, c'est véritablement indigne d'un homme bien élevé, d'un homme d'honneur comme devrait l'être un militaire, un officier que l'on dit distingué et que je croyais aussi une âme d'élite. Non ! il n'en sera pas ainsi, mille fois non ! Je le verrai, ce beau capitaine, je lui parlerai français, moi, et il saura ce que pense de lui un homme qui, pour ne pas être un Crésus, a le droit de porter haut la tête, et nous verrons !

Florentin s'exaltait ainsi de ses propres paroles était vraiment hors lui ; il parcourait la salle à grands pas, tantôt les mains crispées et menaçantes, tantôt les bras croisés sur sa poitrine comme méditant quelque chaude résolution. Clotilde, effrayée de le voir en cet état, courut à lui et prenant ses mains, lui dit avec le plus doux accent :

— Écoutez-moi, ô le meilleur des amis ; et qu'en ce jour, où vous m'avez appelée votre fille, je n'aie pas le chagrin d'avoir troublé votre repos ; écoutez-moi, car je suis sûre que votre indignation va faire place à la pitié. Je vous l'ai dit et je le répète comme je le crois fermement ; si M. Adrien m'a offensée par les paroles les plus irréfléchies, c'est la vérité même, que devant la douleur qui me perçait l'âme, il demeura confondu, et tout aussitôt montra le plus profond repentir. Je lui ai pardonné sans aucune réserve ; j'ai pu même tout à l'heure, à l'église, prier Dieu pour lui, comme pour tous les autres qui me sont si chers ; et maintenant, croyez-le bien, je ne souhaite plus qu'une chose, l'oubli le plus absolu de ce qui s'est passé.

Florentin s'était calmé au son de cette voix si persuasive. — Ne craignez rien, chère enfant, lui dit-il ; il n'est pas possible en effet de vous entendre et de vous voir sans se pénétrer de votre douce abnégation. Soit ! je lui pardonne comme vous l'avez fait ; et je suis même soulagé de croire à son repentir. Mais il reste une chose qui mérite aussi une explication. Certes, rien ne pourrait m'arriver de plus heureux que de vous voir habiter encore cette maison, et d'y revenir surtout comme une chère enfant d'adoption. Néanmoins je dois penser à votre avenir ; hélas ! il paraissait assuré avec la famille Daurival, qui savait si dignement vous apprécier. Or, je ne puis me faire à cette idée que vous les quittiez de la sorte, c'est un irréparable sacrifice que vous pourriez regretter, et qui, d'ailleurs, leur causerait à tous un véritable chagrin. Laissez-moi donc faire une démarche . . .

— Pour rien au monde, s'écria Clotilde, je ne puis consentir à ce qu'on leur parle de ce qui s'est passé. — Je comprends cela, dit Florentin ; mais aussi est-ce à Adrien seul que je veux m'adresser. — Non, non, reprit Clotilde avec force, ne parlons plus de rien tout est fini. L'abbé Gervais entra en ce moment, et remarquant la vive émotion de ses deux amis :

— Eh ! bien, qu'y a-t-il donc, demanda-t-il avec anxiété. Avant que Clotilde se fût assez recueillie pour répondre, Florentin exposa rapidement ce qui s'était passé et le motif de leur discussion. — Pauvre enfant ! dit l'abbé Gervais, encore une épreuve. Mais grâce à Dieu, elle n'est pas au-dessus de votre courage. Vraiment il n'y a pas d'autre repos ici-bas que dans une soumission absolue à la volonté divine ! là est votre force ; que là soit toujours votre confiance, tout s'aplanira un jour devant vous. Maintenant il y a fort à réfléchir sur cette grave affaire ; et j'incline à penser comme notre excellent ami, qu'il ne faudrait peut-être pas rompre si brusquement avec M. et Mme Daurival. ADOLPHE ARCHER.

(A continuer.)

Mgr. de Mermillod et Louis Veulliot.

Nous avons publié sur notre avant-dernière feuille la magnifique lettre par laquelle M. Louis Veulliot annonçait à Mgr. Mermillod que les catholiques de la France lui venaient en aide ; à cette lettre, l'illustre évêque persécuté a fait la remarquable réponse suivante :

Genève, 17 octobre.

M. le rédacteur, Votre généreuse amitié rend difficile l'expression de ma reconnaissance. Au premier bruit de nos épreuves, spontanément, sous l'inspiration de votre cœur, vous avez fait un appel ; le clergé et les catholiques de France vous ont répondu par des adhésions cordiales et empressées.

Comme la France est bien toujours elle-même ! comme elle sait bien toujours ne pas trahir sa noble destinée ! On lui demande, elle domine ; l'épreuve n'arrête pas ses élan, ses souffrances ne peuvent tarir sa charité. Elle reste chrétienne et chevaleresque ; les mains armées ou les mains pleines, elle accourt à la foi persécutée et au droit blessé. Il est vrai que votre parole a le privilège d'émouvoir le sentiment chrétien. Vous êtes depuis longtemps un des ouvriers les plus infatigables et les plus écoutés de la solidarité catholique.

Il y a seize ans déjà, un grand écrivain, l'illustre Gerbet, évêque de Perpignan, vous le disait : " Votre journal est parvenu, à force d'épreuves et de luttes, à se faire un immense auditoire ; il ne recule et ne faiblit devant aucune attaque, lorsqu'il s'agit de soutenir la cause de Dieu et de son Eglise. Il combat pour Elle. Avec un talent que ses ennemis respectent, que ses rivaux admirent, il porte chaque jour sa voix dans les diverses contrées du monde chrétien, pour y encourager tous les dévouements, pour y défendre tous les droits menacés. "

Nous n'avons pas oublié les glorieux services rendus à Mgr. Marilley à Chillon, à Mgr. Franzoni en exil, à Mgr. de Vicari, l'invincible athlète, plus qu'octogénaire. Je ne nomme pas tous ceux que l'Univers a aidés ; jamais il n'y eut quelque part une chrétienté en péril ou un évêque dans l'épreuve sans que vous n'ayez suscité des prières et des sympathies universelles.

La jeune Eglise catholique de Genève en fait la consolante expérience. Elle est habituée aux orages, elle grandit depuis plus d'un demi-siècle à travers tous les obstacles.

Malgré sa pauvreté et les atteintes successives portées à sa liberté, elle a multiplié ses autels, ses hospices et ses écoles. Aujourd'hui il s'agit de ruiner ses œuvres, de lui ravir ses droits, de briser sa hiérarchie. Mais on ne tente pas impunément de telles entreprises. Ces actes de maladroite despotisme soulèvent la réprobation. A l'étonnement de nos adversaires, ils font éclater l'admirable unité de la sainte Eglise, l'invincible unanimité des âmes dans la solidarité de la de la prière, de l'aumône et du combat.

Nos catholiques et notre clergé de Genève ont été comme moi, fortifiés et attendris. Nous ne sommes pas seuls dans notre pacifique et légitime résistance ! Nous avons senti autour de nous et près de nous ces légions de catholiques se tendant la main pardessus les frontières. Votre intention nous a valu un immense honneur. L'auguste prisonnier du Christ, ouvrant la fenêtre de sa prison, nous a rompu une part du pain qu'il veut recevoir de la charité de ses enfants ; il a daigné se mêler à vos souscripteurs et montrer ainsi que accomplissez une œuvre juste et agréable à Dieu.

Le clergé de Genève sait que vous avez été l'occasion de cette glorieuse aumône et de cette bénédiction féconde.

Nos conflits ne sont qu'un épisode de la grande lutte engagée dans le monde entre les violences de la libre-pensée qui veut asservir les âmes et la vérité évangélique qui, seule, peut les délivrer. A Rome, à Berlin, comme à Genève, des adorateurs de César, individu ou multitude, veulent abaisser l'épouse immortelle du Christ à n'être que la servante gâchée d'un Etat hérétique ou incroyant ; ils ne regardent les prêtres que comme je ne sais quels sbires des consciences, fonctionnaires un peu plus élevés que ceux de la police, recevant le salaire et les ordres du même pouvoir. Ces prétentions se briseront contre l'indépendance spirituelle des âmes et le vieux cri de notre dignité : Non su-

mus filii ancille, sed libere.

Ils croient légitimer leurs actes en nous redisant les niais appellations d'ultramontains fanatiques, étrangers à leur temps, hostiles à leur pays. Ils invoquent la suprématie civile menacée. Malgré ces raisons d'Etat si peu raisonnables, selon l'expression de saint François de Sales, il ne nous croient pas des révoltés, et ils ne réussissent pas à faire de nous des âmes serviles. Ils ignorent, mais nous savons que les peuples ont tout à craindre, que toute liberté est au déclin quand la conscience est enchaînée et quand les autels sont déshonorés par le servilisme des ministres de Dieu. En revendiquant les droits de l'Eglise, j'affirme hautement mon patriotisme. Je défie qui que ce soit d'être plus passionnément jaloux de l'indépendance nationale et de la prospérité de Genève.

Ne sont-ils pas aveugles et imprévoyants, les magistrats qui ne redoutent que l'influence du Vicaire de Jésus-Christ ? Ni la force conquérante du Nord, ni les flammes qui s'échappent des volcans souterrains ne les préoccupent : toutes leurs précautions se tournent contre le roi désarmé de Rome captive.

Il ne me déplaît pas de voir à Genève des libres penseurs faire instinctivement un acte de foi à la puissance surnaturelle de l'Eglise, et sentir que, tôt ou tard, elle sera victorieuse du despotisme d'en haut et de la révolution d'en bas. Ils incriminent le concile de 1870, ils le supposent être ce qu'il n'est pas, et je les plains, moi d'ignorer les bienfaits que le concile nous réserve. Je vois en lui la certitude de la vérité contre l'anarchie des esprits, les libertés des peuples contre les empiétements du pouvoir, le rempart de nos frontières contre les brutalités de la force. Il y a là tout un livre à faire ; la Providence l'écrira avant les hommes. Sachons être les modestes et fidèles précurseurs de son action divine.

Des hommes, qui ne sont pas catholiques, même dans notre cité, m'apprennent le témoignage de leur sympathie, et plus d'un protestant répète les paroles bien connues de M. Vinet, dans son *Essai* sur la manifestation des convictions religieuses : " L'Eglise catholique ne s'est jamais laissée absorber par l'Etat. Il faut lui rendre cette justice ; jamais elle n'a connu la servitude ; elle n'a jamais été induite à renoncer à son indépendance pour prix des faveurs qu'on lui offrait. Elle s'est toujours maintenue maîtresse d'elle-même. " Elle a ses lois, ses règles, son esprit. Elle s'appartient à elle-même. Pro-tégée par sa doctrine, qui fait dériver constamment toute vérité du "siège apostolique, elle reste dans "son domaine et confine l'Etat dans "le sien propre . . . Elle dédaigne "de s'assujétir à personne. C'est là "sa gloire ; gloire pure et digne d'en-vie. "

" Voilà pourquoi nous luttons à Genève, et pourquoi nos frères de Suisse, de France, de Belgique et d'ailleurs, nous soutiennent de leur forte tendresse

" Vous, cher ami, vous êtes au premier rang. J'ai beaucoup à vous remercier, et je ne sais pas le faire. Vous avez une récompense, meilleure. Les prières reconnaissantes de nos catholiques et de nos prêtres, les bénédictions d'un évêque ami, et surtout le choix privilégié que Pie IX a fait de vous pour nous aider, cela suffit à votre foi et à votre cœur.

† GASPARD MERMILLOD,
Evêque d'Hebron.

Une lettre du comte de Chambord.

M. le comte de Chambord a adressé à un député français, M. de La Rochette une lettre que l'Univers reproduit avec cette introduction écrite par M. Louis Veulliot :

Nous reproduisons avec autant de joie que de respect la lettre de Henri de Bourbon à M. de La Rochette, député. Elle est comme ses précédentes communications, sans fraude et sans emphase, sans trahison des choses ni des mots ; c'est le simple et beau langage de l'honneur. On y trouve la clarté française, la fermeté royale, l'honnêteté, la raison et l'espérance chrétienne. Dans la cohue triviale des programmes et des prospectus, tous plus ou moins fous, mensongers et lâches, cette voix d'homme de cœur et d'homme de bien s'élève avec la force sereine du vrai.

Depuis le programme de Chambord, Henri de Bourbon a écouté toutes les rumeurs, médité toutes les objections, considéré, étudié toutes les divergences, tous les refus, toutes

les menaces, tout ce qui s'est fait contre lui et tout ce qui s'est voulu faire en dehors de lui. De sa voix calme, il répond : J'ai parlé comme je devais parler, j'ai rempli mon devoir sacré, et nul n'aura le pouvoir de me faire dévier de mon chemin. Je n'ai pas une parole à rétracter, pas un acte à regretter. Paroles et actes m'ont été inspirés par l'amour de ma patrie.

Deux hommes seulement parlent au monde et à la France avec ce plein et sincère courage de la vérité : le Pape dans sa prison, le Roi dans son exil, et deux hommes seulement sont en pleine possession de l'estime du monde : le Pape et le Roi.

Henri de Bourbon nous dit encore : " Ayez confiance dans la mission de la France. L'Europe a besoin d'elle, la papauté a besoin d'elle, et c'est pourquoi la vieille nation chrétienne ne peut périr. " Si ces paroles sont reçues, nous ne disons pas du monde entier, mais seulement de ceux qui ont un devoir plus pressant d'obéir au Pape et au Roi, le monde est sauvé.

LOUIS VEULLIOT.

Voici la lettre du comte de Chambord :

Ebenzweyer, 15 octobre 1872.

Je n'hésite pas, mon cher La Rochette, à répondre, franchement, aux questions que vous me posez.

La France serait sauvée, et nous la verrions sortir de ses ruines, plus forte et plus grande que jamais, si l'on voulait comprendre en quelles sont les vraies conditions du salut.

Le pays est las des agitations. Un secret instinct lui dit que la monarchie traditionnelle lui rendrait le repos auquel il aspire ; et c'est ce que la Révolution veut empêcher à tout prix. Aussi redouble-t-elle d'efforts pour le séduire et l'égarer.

Votre patriotisme s'en indigné, et vous regrettez de voir tant d'esprits généreux se rendre les complices involontaires d'erreurs qu'ils détestent et de solutions qu'ils redoutent.

Je m'en attriste comme vous ; je proteste contre l'établissement d'un état de choses destiné à prolonger la série de nos malheurs.

Il est impossible de s'y méprendre. La proclamation de la République en France a toujours été et serait encore le point de départ de l'anarchie sociale, le champ ouvert à toutes les convoitises, à toutes les sottises, et vous ne pouvez, sous aucun prétexte, vous associer à cette funeste entreprise.

On répète sans cesse, et avec raison, que nous vivons, dans l'imprévu, et l'on s'ingénue à trouver chaque jour l'expédition capable d'assurer la sécurité du lendemain. Si le pays a la faiblesse de se laisser entraîner par les courants qui l'agitent, rien n'est moins inconnu que l'avenir. Nous courons à un abîme certain.

En vain, essaierait-on d'établir une distinction rassurante entre ce parti de violence qui promet la paix aux hommes en déclarant la guerre à Dieu, et ce parti plus prudent, mieux discipliné, arrivant à ses fins par des voies détournées, mais atteignant le même but.

Ils diffèrent par leur langage, mais ils poursuivent la même chimère ; ils ne recrutent pas les mêmes soldats, mais ils marchent sous le même drapeau. Ils ne peuvent nous attirer que les mêmes malheurs.

Conservons l'illusion d'une République honnête et modérée, après les sanglantes journées de Juin 1848 et les actes sauvages de la seconde Terreur, si meurtrières toutes deux pour notre brave armée, n'est-ce pas oublier trop vite les avertissements de la Providence et traiter les leçons de l'expérience avec trop de dédain ?

C'est au moment où la France se réveille, en s'affirmant par un grand acte de foi, qu'on prétendrait lui imposer le gouvernement le plus menaçant pour ses libertés religieuses !

C'est quand la nécessité des alliances se fait si impérieusement sentir, qu'on rendrait toute alliance impossible et qu'on se condamnerait soi-même à un isolement fatal !

Non, cela ne sera pas. La République inquiète les intérêts autant que les consciences. Elle ne peut-être qu'un provisoire plus ou moins prolongé. La Monarchie seule peut donner la vraie liberté et n'a pas besoin de se dire conservatrice pour rassurer les honnêtes gens.

C'est à ces derniers surtout que je voudrais rendre la conscience de leur force.

Le peuple d'autrefois avait coutume de s'écrier : Ah ! si le Roi savait ! Comme il serait juste de dire aujourd'hui : Ah ! si les hommes de bien

voulaient !

Combattons sans relâche les défaillances des uns, la timide condescendance des autres. A la politique des fictions et des mensonges opposons partout et toujours notre politique à ciel ouvert.

Au fond, la France est catholique et monarchique ; c'est à nous qu'il appartient de la prémunir contre ses égarements, de lui signaler les écueils et de lui montrer le port.

J'espère n'avoir jamais failli à ce devoir sacré, et nul n'aura le pouvoir de me faire dévier de mon chemin.

Je n'ai pas une parole à rétracter, pas un acte à regretter, car ils m'ont tous été inspirés par l'amour de ma patrie ; et je revendique hautement ma part de responsabilité dans les conseils que je donne à mes amis.

Le jour du triomphe est encore un des secrets de Dieu, mais ayez confiance dans la mission de la France.

L'Europe a besoin d'elle, la Papauté a besoin d'elle et c'est pourquoi la vieille nation chrétienne ne peut pas périr.

Comptez sur ma constante affection.

HENRI.

Gambetta chez Chaumontel.

La pièce républicaine du jour peut s'intituler *Gambetta chez Chaumontel*. Elle a été jouée à Annecy. Hélas ! Annecy de saint-François de Sales Annecy sur les bords du lac d'Elvire ! O lac ! l'année a peine a fini sa carrière ! Annecy où j'ai vu pendre un homme qui n'en avait assassiné qu'un et volé qu'un simple boursicot et qui se croyait un grand pécheur, Annecy est présentement principauté de Chaumontel.

Ils étaient 150 sous des guirlandes, autour des petits vins de Savoie. Tous ont pris part à l'action, les seigneurs comme confidents à provoquer le discours, la plèbe comme chœur parlant et claquant. Ils disaient à l'Homme : — Tu es grand ! L'homme répondait : — Vous êtes beaux ! Et de boire les petits vins de Savoie. L'Homme n'a pas lâché une syllabe qu'aussitôt un Chaumontel (on en comptait cinq ou six) n'ait crié : Bien rugi, lion ! Et soudain, salve, sursalve, transports du Chœur : Vive Gambetta ! Vive la République française ! C'est le *Dein laita* de ces pompiers de l'avalanche. Le divertissement a duré trois pages du journal. Savoie ! Savoie ! pays de bon sens et de bonne langue, patrie de François de Sales, de Vangelas, de saint Raal, des deux

De Maistre et de Martinet, si c'est bien toi qui t'amuses ainsi, tu as étrangement changé d'appréciation touchant la moralité des actes politiques et l'emploi du français !

L'ami Chaumontel, maire d'Annecy, président du conseil général de la Haute-Savoie, choréographe de la fête, a commencé le long exercice de cacologie et donné le *la* politique et littéraire. Il faut insister sur ce point, à cause des corrélations nécessaires de la pensée et du langage. " Impossible, dit Mirabeau, de penser juste dans un pays où l'on parle ridiculement. " Or, on parle ridiculement dans la république Savoyarde. A preuve :

M. CHAUMONTEL. — Je puis vous assurer, Gambetta, que si vos efforts n'ont pas été couronnés de succès, au moins on dira toujours que vous avez été la suprême expression de l'honneur national et du patriotisme. — *Oui ! — Oui ! — Savez d'applaudissements. — Vive Gambetta !*

Mais votre mission est loin d'être accomplie. [Ces jours plus calmes sont venus ; la liberté a rayonné sur les ruines de la France ; les passions des partis s'apaisent sous le drapeau de la République. . . Aussi, c'est à la déclaration nette, c'est à la consolidation de la République en dehors de toute personnalité que vous devez vos efforts, votre influence et vos talents : TOUT EST ENCORE A FAIRE. Nous n'avons de la République que le nom, nous en demandons les institutions. — (Très bien ! — Oui ! — Applaudissements.)

" En partant de chez nous, vous emportez l'admiration du passé (?) et l'espérance de l'avenir. (Nouveaux applaudissements.) Et en buvant à votre santé, je bois à la République française. (Bravo ! bravo ! — Vive la République française ! — Vive Gambetta ! M. Chaumontel est félicité par toutes les personnes qui l'entourent.)

Malgré ces félicitations, on voit tout de même que M. Chaumontel parle ridiculement. Pauvre brave homme, qui a travaillé la nuit et raturé peut-être une main de papier, pour enfanter ce charabia, sans pouvoir agencer sa majeste dans sa mi-

neure, ni laisser même entrevoir ce qu'il voudrait dire.

L'immense avantage de M. Gambetta est de ne point s'occuper de ces agissements et de cette conduite de discours. Il fait son cavalier seul, absolument comme à la Chaumière, sans regarder où il jette le pied. Sa danse des œufs consiste à casser les œufs, et son omelette, battue avec les talons, tire son prix de l'audace avec laquelle il y mêle les coquilles. Plus on l'écoute, plus on reconnaît que le bon orateur de foule est celui qui compte assez sur l'intelligence de son auditoire pour ne rougir point des sottises qu'il va dire, ou qu'il est lui-même assez sot pour ne s'apercevoir pas des sottises qu'il dit. On applaudit ses vocatisses comme celles d'un ténor qui chante du Scribe,

Comme l'avalanche homicide
Ma force te s'écrit l'épide !...
Perdu, deshonore,
Je n'espère qu'en toi... du moins tu l'as juré.

Les tenors font applaudir cela d'une salle entière. Le mérite singulier de M. Gambetta est de se faire applaudir sans musique, aux simples lueurs de la chandelle, par cent cinquante Allobroges dont quelques-uns sont gradés et dont quelques autres ont eu jadis du bon sens. Mais il y a le vent qui souffle à travers la montagne et les influences du petit vin de Savoie, et le mat de cognac en perspective.

C'est un Saroyard, Joseph de Maistre, qui dit qu'une nation peut se savoir en décadence lorsque les acteurs, particulièrement les lyriques, y sont très courus et très payés. On n'en sont pas les nations lorsqu'elles courent à pareille prose, chantée par un tel chanteur.

"GAMBETTA.—Chers concitoyens, ce voyage a été entrepris pour me permettre de connaître de plus près votre pays en le visitant, ce qui est la vraie manière de s'enquérir des choses qu'on ignore ! Car malheureusement, et c'est là un reproche que nous devons adresser aux diverses administrations qui se sont succédées, malheureusement, dis-je, on a trop souvent ignoré, et moi tout le premier, je le confesse, ce qu'était ce beau pays, ce que valaient ses populations, quelles richesses il contient, et qui ne demandent que des débouchés pour leur permettre de s'écouler, de se répandre sur le reste de la France.

Peut-on imaginer rien de plus fat et de plus plat ? Il continue de ce ton marmitteux, et entend de persuader aux Allobroges qu'il va leur découvrir la Savoie et la révéler à tout le monde qui l'ignore, comme il vient de la découvrir lui-même en gobelottant et en dégoisant de Chambéry à Annecy :

"Je voudrais que, comme moi, la plupart de ceux qui s'occupent des intérêts politiques de la France pussent vous visiter et vous révéler à notre nation tout entière. Alors vous n'avez plus de sujet de mécomptes. Et d'un autre côté, on sentirait qu'il y a des intérêts matériels à développer et dont il faut s'occuper sans relâche, la République étant avant tout un gouvernement d'ordre de la légalité qui a le souci des intérêts généraux."

Pour être juste, il faut reconnaître que "les populations" sont restées froides à cet exorde. L'annonce des débouchés ne déboucha point encore l'enthousiasme. Mais enfin l'orateur a fait sauter la bonde :

"Ce que nous poursuivons de tous nos efforts, c'est l'établissement d'un gouvernement républicain qui assure dans ce pays le règne de la justice et de la légalité (?). Nous avons donc pour but de convaincre nos détracteurs que nous n'avons d'autre passion que l'intérêt général bien entendu, que la passion de l'émancipation du plus grand nombre en le poussant à la pratique des vertus civiques vers la liberté et la lumière. (Applaudissements.)

"La République est la grande cause qui peut tous unir. Le gouvernement républicain est, avant tout, l'espoir de notre France, mutilée, abattue, déshonorée par les monarchistes. (Oui ! oui !—Applaudissements.)

Voilà tout le discours et toute la fête. A partir de ce moment, le *Deim laila* n'a plus cessé. "En faisant ainsi, ce n'est pas au nom d'un parti que nous travaillons, mais au nom des intérêts communs du pays, au nom des intérêts de la vérité et du progrès, c'est-à-dire au nom de ce qu'il y a de plus noble parmi les hommes, parce que c'est là ce qui peut assurer, parmi eux, le règne de la justice. (Bravo ! bravo !—Applaudissements.)—Vive la République ! Vive Gambetta !"

Quel dommage que ces braves gens n'aient pas vu comme moi, à Annecy même, ce pendu qui n'avait pas pourtant tué qu'un pauvre homme et pris qu'un pauvre boursicot ! Ils sauraient au moins que la justice a déjà régné dans leur beau pays. L'homme fut très bien pendu sur le bord du lac aux flots bleus, par une matinée riante et paisible, par suite d'un arrêt libellé en très bon français. Il confessa lui-même dans un excellent discours, qu'il mourait avec raison, qu'il allait être justement pendu. Il eut une fin douce comme la matinée, correcte comme l'arrêt. La foule répéta les prières qu'il faisait au pied de la potence ; elle le suivit au cimetière

sans aucune haine contre lui, comme un chrétien qui avait reçu l'absolution ; et durant longtemps, dans toute la contrée, ceux qui portaient un boursicot goûteront une sécurité qu'ils commencent à ne connaître plus. Oui, c'était un bon pays pour les boursicots, cette Savoie monarchiste où M. Gambetta vient apporter "la passion de l'émancipation du plus grand nombre en le poussant à la pratique des vertus civiques vers la liberté et vers la lumière."

Mais gare aux Français, et gare aux boursicots, et gare aux bons Chaumontels eux-mêmes ! Ils ne le savent peut-être pas, mais il est vrai que le siècle de Voltaire, si fier de ses lumières, fut égorgé par des gaillards trop amoureux de la justice, qui ne savaient pas orthographier leurs sentences de mort, et qui se souciaient peu de mettre de l'ordre dans leurs discours.

LOUIS VEUILLOT.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

FEUILLETON.—Un Coup sur Mgr. de Mérimod et Louis Veillot. Une lettre du comte de Chambord. Gambetta chez Chaumontel.

CANADA,

QUEBEC, 6 NOVEMBRE 1872.

Si nous sommes bien informés, le discours du trône annoncera l'introduction de lois pour régler les élections contestées et pourvoir à la nomination de nouveaux juges dans certains districts judiciaires. Il contiendra, de plus, la très agréable nouvelle qu'au premier de juillet dernier le trésorier de la province avait en caisse une balance un peu plus considérable que celle de l'année dernière à la même époque, et cela, malgré les paiements considérables faits à des compagnies de chemins de fer et les avances pour du grain de semence.

Nous lisons dans quelques uns de nos confrères anglais que le gouvernement se propose d'abolir la charge d'agent pour les paiements à faire aux seigneurs. D'abord, cette charge est sous le contrôle du gouvernement fédéral, et, de plus, nous croyons savoir qu'elle ne saurait être abolie sans de grands inconvénients pour les intéressés qui résident dans la région de Québec.

On a peu près terminé hier la toilette des salles de séance des deux chambres. Un bon nombre de députés et de conseillers législatifs sont arrivés hier dans la capitale. On signale également l'arrivée d'un nombre considérable d'étrangers venus dans le but d'assister à l'ouverture de la session et pour avoir la primeur des débats sur l'Adresse.

Il va sans dire que tous les membres du cabinet sont à leur poste. L'élection du Président des Etats-Unis s'est faite lundi, mais nous sommes encore sans nouvelles complètes du résultat. Cependant, d'après les rapports partiels transmis hier par le télégraphe, il y a lieu de croire que le général Grant sera réélu par une forte majorité.

Le *Courrier des Etats-Unis* de lundi, parlant de l'élection présidentielle, fait les remarques suivantes après avoir avoué que toutes les chances sont pour Grant :

"Nous ne faisons de vœux bien sincères, pour le moment, ni pour l'un ni pour l'autre des deux partis, ni pour l'un ni pour l'autre des deux candidats. Cependant, nous répetons ce que nous avons déjà dit, ce que nous avons toujours dit, c'est que, puisqu'il est d'usage d'exprimer nos préférences, les nôtres sont pour le parti démocrate et pour ses candidats ;—et ceci pour les élections d'Etat aussi bien que pour les élections présidentielles et fédérales. Il y a trois motifs capitaux à notre préférence, c'est d'abord et avant tout que les seuls groupes d'amis politiques qu'ait la France aux Etats-Unis, nationaux ou étrangers, Américains, Irlandais ou autres, sont dans le camp démocrate ; le second, c'est que nous croyons la politique des démocrates une politique de réparation et de réconciliation entre les deux sections du pays, tandis que celle des radicaux est une politique implacable et ruineuse pour le Sud ; enfin, le troisième, c'est que le système de centralisation à outrance de ceux-ci tend fatalement à remettre tous les pouvoirs publics aux mains d'une oligarchie dont la puissance atteint déjà, si elle ne la dépassait, celle des plus fiers monarchies ; tandis que le principe démocratique, en réservant dans une

certaine mesure l'indépendance des Etats, donne au pouvoir central une autorité suffisante pour constituer une force morale, comme doit être un gouvernement républicain, sans remettre en ses mains des instruments de domination qui sont une menace permanente pour l'indépendance des peuples."

Une exploration.

M. Vannier, l'actif et intelligent agent de la compagnie forestière de France, est arrivé vendredi dernier d'une exploration dans le canton de Metgermette, situé en arrière de la Beauce et dans le voisinage immédiat des frontières. Le but de M. Vannier, en poussant cette pointe dans la forêt, était de faire choix de sites avantageux pour l'établissement d'une colonie de belges d'alsaciens et de français que la compagnie dont il est le représentant se charge d'expédier au Canada le printemps prochain.

M. Vannier avait choisi pour l'accompagner dans son excursion M. André Gingras, entrepreneur de cette ville, M. l'arpenteur Fortin et M. Edmond Fréchette, plus un homme de peine.

Entrés dans la forêt le 28 octobre, à dix heures du matin, les excursionnistes en sortaient à la même heure le 31 octobre, après avoir fourni, à pied, une course de pas moins de cinquante milles.

M. Vannier et ses compagnons sont revenus enchantés de leur excursion et ils s'accordent à dire qu'il est difficile de trouver un endroit plus favorable que le canton de Metgermette pour l'établissement d'un grand centre de colonisation. Partout le sol est couvert d'un bois vigoureux qui accuse un terroir d'une grande puissance de production.

Le terrain est légèrement accidenté. Les collines sont couronnées d'épaves à perte de vue et d'énormes merisiers, tandis que des cèdres de dimensions extraordinaires disputent à l'épinette la possession des bas-fonds.

En résumé, c'est un pays splendide.

M. Vannier a choisi deux endroits, le premier sur la rivière St. Jean, le second sur la rivière Abénaquis, pour jeter les bases de la colonie qu'il a mission de fonder et de surveiller. A ces endroits, les deux rivières que nous venons de nommer offrent de magnifiques pouvoirs d'eau pouvant mettre en mouvement une douzaine de moulins.

L'intention de M. Vannier est de tout préparer pour recevoir les colons, qui doivent arriver au Canada, en avril. Pour cela, il va faire ériger, en janvier, deux cent cinquante à trois cents maisons en bois rond dans les deux endroits qu'il a marqués. Ce travail va être confié à M. André Gingras, qui a tout ce qu'il faut d'expérience pour le conduire à bonne fin. Les maisons seront construites sur un plan uniforme, d'après un modèle en bois fait par M. Gingras.

M. l'arpenteur Fortin va s'occuper immédiatement de la localisation d'un chemin destiné à relier le nouvel établissement à St. George de la Beauce, et le printemps prochain cette voie de communication sera terminée à temps pour permettre aux colons d'arriver facilement au canton de Metgermette dont tous les lots, moins une dizaine, ont été retenus par M. Vannier.

Pour revenir à l'excursion, elle s'est faite sans accident et sans trop de fatigues, grâce au beau temps et grâce encore aux hôteleries que les excursionnistes ont rencontré sur leur chemin sous la forme de cabanes à sucre. Rendus au terme de leur voyage, M. Vannier et ses amis se sont donné le luxe d'une promenade aux Etats-Unis et sont allés prendre le thé sur le territoire américain, dont le canton Metgermette n'est séparé, au sud, que par la rivière St. Jean, qui n'a, à cet endroit, guère plus de vingt-cinq pieds de largeur. Un arbre tombé en travers sur la rivière leur a servi de pont, et en arrivant de l'autre côté, ils ont mis la table sans être inquiété le moins du monde par la douane américaine, qui n'était représentée là que par des pies très bavardes mais très pacifiques et par des perdreaux qui n'ont pas même eu la curiosité de venir voir ce que pouvait bien contenir le fusil de M. Vannier.

Nous croyons savoir que M. Van-

nier va repartir prochainement pour la France. Il reviendra en janvier pour surveiller la construction de ses villas.

Nous souhaitons à son œuvre tout le succès qu'elle mérite.

Bulletin religieux.

Nous lisons dans le *Journal d'hier* : Hier après-midi, à la chapelle Saint-Joseph de Notre-Dame, Joseph-William-Pierre-Georges-Charles-Franck Fuller, écuyer de Portland, a été reçu dans le sein de l'Eglise catholique, en recevant le baptême des mains de M. le grand-vicaire Cazeau, assisté par messire Georges Côté, vicaire à Notre-Dame, et aussi par messire Charles Baillargeon, vicaire à l'Eglise de Saint-Patrice.

Le parrain et la marraine en cette heureuse occasion, étaient William Kelly, écuyer, de Belleville, Ontario, et la dame de Pierre Chauveau, écuyer.

Les noces d'or de Mgr. l'évêque de Montréal.

Nous avons reçu de l'Evêché de Montréal la petite note suivante, que nous publions avec plaisir :

Comme je désire avoir tout ce qui pourra rappeler le souvenir de la grande fête que nous venons de célébrer à l'occasion du 50e anniversaire de Prêtre de Mgr. Bourget, Evêque de Montréal, je prie instamment tous ceux qui assistaient au dîner des Noces d'Or, ecclésiastiques et laïques, le 29 oct. courant, de me faire la faveur de m'envoyer au plus tôt leur photographie, sur une carte de grandeur ordinaire. Je comprends dans ce nombre MM. les chantes, musiciens et zouaves, qui nous ont rendu un si bon service en cette circonstance.

A. F. TRUTEAU, Vic.-Gén. Montréal, 30 Oct. 1872.

Les journaux français de Québec sont priés de reproduire.

Les Quarante Heures et la Communion.

Tel est le titre d'un livre qui vient d'être fait à la demande et sous la direction de Mgr. l'Archevêque. Il est maintenant en vente chez M. Siméon Hardy, libraire à la Basse-ville, et chez les principaux libraires de Québec.

Ce livre est fait spécialement pour l'adoration perpétuelle des Quarante Heures déjà établie à Montréal et qui va commencer dans le diocèse de Québec avec le mois de décembre prochain. Il renferme le mandement de Mgr. l'Archevêque pour l'établissement des Quarante Heures, toutes les prières nécessaires pour cette belle dévotion, des prières et instructions spéciales pour la communion, les prières ordinaires de la messe et des vêpres, les prières du matin et du soir, les réponses de la messe, le chemin de la croix etc, etc.

Il a 450 pages, et ne se vend tout relié que 30 cents au détail.

Nous ne saurions mieux en faire connaître la valeur qu'en disant qu'il est vivement recommandé par Mgr. l'Archevêque et par Mgr de Montréal.

L'attitude des Catholiques.

Les catholiques allemands ont tenu à Breslau le 11 septembre, une assemblée dans laquelle ils ont adopté une série de résolutions dont voici les principales :

- 1o. Une protestation contre la criminelle usurpation des Etats de l'Eglise et le détournement de Pie IX.
- 2o. Contre l'occupation par le gouvernement italien, des maisons des ordres religieux à Rome.
- 3o. Contre la loi sur les Jésuites, qu'elle a déclarée être "une atteinte à la liberté des consciences, et aux droits de l'Eglise catholique."
- 4o. Contre le monopole scolaire que s'arroge l'Etat et qui est une violation du droit des parents et de l'Eglise.
- 5o. Une protestation anticipée contre le mariage civil.
- 6o. Contre l'immixtion du pouvoir civil dans l'exercice de la discipline ecclésiastique.
- 7o. Une protestation anticipée contre toute intervention des puissances dans la future élection papale.
- 8o. Une invitation à tous les catholiques allemands à prendre énergiquement la défense de l'Eglise.
- 9o. Une résolution invitant les catholiques à améliorer la situation des ouvriers laborieux et moraux.
- 10o. Une résolution en faveur de la presse catholique, seul antidote de la presse hérétique et corrompue.

Comité de Chicoutimi.

On lit dans le *Canadien*.

M. P. A. Tremblay essaie, dans le *Canadien* du 21 courant, de se justifier de l'accusation portée contre lui, au sujet du dépeuplement du Saguenay.

Ce M. admet qu'il a inspiré à l'Evêque l'entre-filet en question ; qu'il a indiqué aux colons du Saguenay, non pas un lieu d'exil, mais un endroit de la Province de Québec (Ottawa) où un riche commerçant de bois leur procurerait des moy-

ens d'amasser un petit capital, qu'il a dit aux colons ce qu'il connaissait des chantiers d'Ottawa où les gages sont à peu près doubles de ceux donnés ici. M. Tremblay ajoute même, dans sa correspondance, que les 300 colons qui ont laissé le Saguenay, cet automne, pour Ottawa, devront lui avoir de la reconnaissance pour leur avoir procuré les moyens de se rendre dans les chantiers de M. Eddy.

Autant d'aveux dont nous prenons acte. Mais, dit M. Tremblay, si j'ai engagé ces 300 hommes à laisser le Saguenay pour Ottawa, c'est parcequ'ils ont été chassés de l'emploi des MM. Price. Cela ne le justifiera pas.

Des son premier discours, avant qu'il fût question de la candidature de M. W. Price, M. Tremblay a crié qu'il pourrait trouver pour les colons du Saguenay, de l'ouvrage dans les chantiers d'Ottawa, à des gages doubles de ceux d'ici. On voit donc, de suite, l'intention malveillante de notre homme.

D'ailleurs nous allons prouver qu'aucun de ces 300 hommes qui sont partis pour Ottawa, n'était dans l'emploi des MM. Price, que ces derniers n'ont congédié aucun de leurs employés, que ces 300 hommes sont, pour la plupart, des fils de cultivateurs et des cultivateurs qui ont abandonné leurs terres. Donc l'excuse de M. Tremblay devra tomber. La véritable raison de cette émigration, c'est l'appât de ce salaire que M. Tremblay disait être double de celui accordé par les MM. Price. Si M. Tremblay n'eût pas fait un tableau aussi enchanteur des chantiers d'Ottawa, et n'eût pas appelé les commerçants de bois de l'Ottawa à venir chercher nos colons, cette émigration n'aurait pas eu lieu.

Nous avons déjà publié, dans notre feuille du 30 octobre dernier, les affidavits de Pitre Gaudreault, de Isaie Tremblay, de Michel Caron, attestant que M. Tremblay a déclaré qu'il fallait en finir avec la maison Price, et que la plupart des gens qui ont quitté le Saguenay pour les chantiers d'Ottawa sont des fils des cultivateurs et des cultivateurs eux-mêmes.

(Note de la Rédaction.)

Je soumetts encore à M. Tremblay, le certificat qui suit :

"Chicoutimi, 26 octobre 1872.

"Nous, soussignés, certifions que nous sommes allés travailler dans les chantiers d'Ottawa et nous constatons que nous travaillons dans les chantiers des MM. Price, au Saguenay, beaucoup moins que dans les chantiers d'Ottawa ; que si les gages sont chez les MM. Price, un peu moins élevés, le coût de la vie, en revanche, y est beaucoup moins élevé, et, en définitif, nous avons beaucoup plus de profit à travailler chez les MM. Price que dans les chantiers d'Ottawa, vu que nous sommes chez les MM. Price mieux traités, et qu'il y a moins de dépenses.

"PHILIPPE X GAGNÉ.

"JOSEPH X SIMARD."

M. Caron, témoin.

"Dans les chantiers de M. Price, dit M. Tremblay, les employés reçoivent, pendant le cours de l'ouvrage, des bons (pitons) payables en effets du magasin qui leur sont vendus au prix qu'il plaît à M. Price de fixer. A la fin du temps d'engagement, on leur donne "une traite payable à 1, 2, 3, 4, 5 mois après vue. Les grains actuels pendant "l'hiver sont ordinairement payés ainsi "par des traites à longue échéance. Le "travailleur et le vendeur perdent, bien "entendu, l'intérêt."

M. Tremblay, vous outragez là odieusement la vérité, et, pour vous le prouver, lisez le certificat et l'affidavit qui suivent :

"Chicoutimi, 26 octobre 1872.

"Nous, soussignés, tous employés des MM. Price, certifions, par les présents, que nous sommes tous et avons toujours été payés de nos gages en argent, lorsque nous le voulons ou l'avons désiré ; que tous les autres employés des MM. Price ont tous été comme nous payés en argent de leurs gages, lorsqu'ils l'ont désiré ; que lorsque nous prenons des effets aux magasins de M. Price, ce n'est que parce que nous voulons ; que quant aux pitons, nous n'avons qu'à les présenter à l'office des MM. Price, et nous en avons toujours de l'argent comptant pour tout leur montant, sans payer aucun escompte.

"François Gagné, Joseph Desbiens, Pitre x Gaudreault, Léandre Tremblay, Damien Perron, Joseph x Gaudreault, Joseph x Blackburn, Jean x Brassard, David x Turcotte, Elie x Comeau, Wilfred Gaudin, Eugène Caron, Wm. Grant, Achille x Tremblay, Louis x Dubé, Richard x Tremblay, Médé x Terriault, Richard x Gagnon, fils de Léon, Hubert x Pineault, Léandre Fortin, Raphaël x Gauthier, Pierre Talbot, Paul Caron, Louis Bouchard, Auguste x Leclerc, Philippe Tremblay, Alexis x Anctil, Thomas x Dessilva, Bernard Simard, fils, Frs x Martin, fils, F. X. Pacaud, Paul x Belanger, Joseph x Dufour, Napoléon St. Hilaire, Elizee x Girard, Louis x Turcotte, George x Dallaire, Richard x Gagnon, Onésime x Gagnon, Pierre x Gagné, François x Belanger, Charles x Martel, Joseph x Gagné, George x Bard, Jean-Bte. x Côté, Pitre x Tremblay, Prudent x Fournier, fils, David x Bard."

Tous les noms ci-dessus ont été signés

en ma présence et les croix faites en ma présence.

M. Caron.

La correspondance que M. Tremblay a fait publier dans le *Canadien* du 21 courant, ne contient pas un seul mot de vérité. Nous mettons M. Tremblay au défi de prouver une seule des accusations que cette correspondance contient contre les MM. Price.

Quant à nous, nous nous arrêtons ici. Nous croyons avoir prouvé tous nos avancés. Que M. Tremblay donne ses preuves, s'il en a.

Chicoutimi, ce 27 octobre 1872.

DES COLONS DU SAGUENAY.

M. le Rédacteur,

Les soussignés croient qu'il convient de faire connaître au public l'acte généreux que vient d'accomplir l'Honorable David Price en faveur des colons de St. Ubalde.

Peter Burnet, écuyer, seigneur des Grondines, en vendant ses terres, s'était réservé le droit de retrait à perpétuité et aussi celui d'enlever tous les bois de commerce, pin, épinette, etc.

Ces clauses dont les colons de St. Ubalde n'avaient pas compris toute la portée, sont tellement onéreuses, que les colons étaient dernièrement décidés d'abandonner leurs lots déjà avancés. Mais avant de quitter leurs terres et de s'expatrier, ils ont exposé leur pénible situation au propriétaire actuel de la seigneurie des Grondines, l'Honorable David Price, et les soussignés ont joint leurs prières à celles des colons de St. Ubalde.

L'Honorable M. David Price, avec une générosité digne de tout éloge, a bien voulu renoncer aux bénéfices qui lui assuraient ces contrats passés par feu Peter Burnet, écuyer.

Ce trait de bonté ne surprendra nullement ceux qui connaissent les sentiments généreux de l'Honorable David Price.

Nous prions M. D. Price d'agréer l'expression de notre plus sincère gratitude, tant en notre nom, qu'au nom des colons reconnaissants de St. Ubalde.

L. E. PARENT, Prêtre,

Curé de la Pointe-aux-Trembles.

J. N. CUERTIN,

Curé de St. Casimir.

N. BELLENGER, Prêtre,

Curé de Deschambault.

G. DE LA CHEVROTIERRE,

Curé de St. Ubalde.

Pointe-aux-Trembles, 26 octobre 1872.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le câble Transatlantique.)

Londres, 4 novembre.

Une dépêche de Sheffield d'aujourd'hui annonce qu'il y a eu quelques troubles en cette ville, et que la police a arrêté cinq des émeutiers. La dépêche n'apprend point quelle est la cause de ce désordre.

Turin, 4 novembre.

Les inondations continuent sur les rives du Po. Mantoue, qui était menacé, a échappé, jusqu'à présent, au désastre.

Paris, 4 novembre.

La France paiera à l'Allemagne cette semaine deux cent millions de francs et continuera à faire de semblables paiements jusqu'à la fin de l'année, de sorte qu'au premier janvier, il ne restera que deux milliards à payer.

La nouvelle, donnée par les *Gaulois* que l'ambassadeur d'Allemagne avait demandé le désaveu de l'ordre du jour de Ducrot, est fautive.

Berlin, 4 novembre.

L'excitation causée par la défaite du bill de réforme s'est ralentie. On se propose de l'introduire de nouveau à l'ouverture de la diète.

Dresde, 4 novembre.

Les noces d'or du roi et de la reine de Saxe ont été célébrées ici aujourd'hui avec d'importantes cérémonies.

Madrid, 4 novembre.

Des carlistes en armes ont fait leur apparition sur la frontière près de la ville de Figueras. Ils ont arrêté trois diligences, en ont fait sortir les voyageurs et les ont pillés.

Deux personnes ont été blessées.

FAITS DIVERS.

OUVERTURE DES CHAMBRES.—Demain à trois heures, P. M., aura lieu l'ouverture de la deuxième session du second parlement de la province de Québec.

NOMINATION.—Le révérend M. T. E. Hamel, vicaire-général et recteur de l'Université-Laval, a été nommé membre du bureau des examinateurs des écoles catholiques, à la place de son honneur, le juge-en-chef Duval, qui a résigné.

ASSAUT BRUTAL.—Lundi soir, M. Philippe Gauvreau, avocat de cette ville, a failli être victime du plus brutal assaut. Au moment où il allait entrer dans son bureau, un inconnu le poussa violemment et le jeta à terre en disant à trois autres individus qui l'accompagnaient : *Here is Gauvreau, the bloody murderer of Gaudle.* En même temps, il dirigea un revolver sur M. Gauvreau. Il allait, sans doute, faire feu, lorsque l'arrivée de plusieurs personnes empêcha de mettre son dessein à exécution. En partant, il eut encore l'audace d'ajouter que la partie n'était remise qu'à quelques jours.

COUP CRIMINEL.—Hier, John Smith, matelot nègre de la barque *Lady Inelock*, a été trouvé coupable d'homicide sur la personne du contre-maître de son vaisseau, Abraham Valpries. Il n'a pas encore reçu sa sentence.

Lundi, Alfred Trudel, accusé d'avoir, avec intention, déchargé une arme à feu sur Thomas Levallee, a été acquitté. Il était défendu par MM. Rhéaume et Par-

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, AOÛT 1872.

Table with columns: DUE, MALLES, CLOTURE. Rows include destinations like ONTARIO, QUÉBEC, MALLES LOCALES, BAIE DES CHALEURS, ETATS-UNIS, INDES OCCIDENTALES, GRANDE BRETAGNE.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1872 : Arrangements pour l'été : 1872.

CETTE ligne se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engine :

Table listing steamers: POLYNESIAN, CIRCASSIAN, SAMARTIAN, SCANDINAVIAN, GERMANY, PRUSSIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, CASTILIAN, HIBERNIAN, NOVA-SCOTIAN, NORTH-AMERICA, CORINTHIAN, OTTAWA, ST. DAVID, ST. ANDREW, ST. PATRICK, NORWAY, SWEDDEN.

Voici les dates de départ. Samedi, Octobre 1872.

DE QUEBEC.

Table listing departure dates for various destinations: POLYNESIAN, SCANDINAVIAN, PRUSSIAN, NESTORIAN, SAMARTIAN.

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC.

Table listing prices for Chamber, Entrepont, and other services.

LES STEAMERS DE LA LIGNE GLASGOW.

Partant de Glasgow chaque MARDI et de Québec chaque JEUDI, partant de QUÉBEC, ST. DAVID, le ou vers le 5 Septembre 1872.

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC.

Table listing prices for Chamber, Intermédiaire, Entrepont, and other services.

On ne peut retenir de chambre si on ne paie d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Un paquebot avec les malles et les passagers pour les steamers de la malle de Liverpool laissera le QUAI NAPOLEON chaque SAMEDI MATIN, à NEUF HEURES précises.

Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, HAE & CIE, Agents.

Québec, 9 Oct. 1872.

QUEBEC, BOSTON ET NEW-YORK.

TRAJET ABRÉGÉ PAR LE Chemin de Fer DES RIVIERES CONNECTICUT ET PASSUMPSIC ET DE LA VALLEE DE MASSAWIPPI.

Se ralliant au Grand-Tronc, à Sherbrooke, P. Q.

Le Trajet à New-York et aux autres points du Sud, abrégé de 70 milles.

Le Trajet à Boston et à tous les autres points de l'Est, abrégé de 20 milles.

La plus courte et la plus charmante route à NEWPORT, VI., PLYMOUTH, N. H., NASHUA, N. H., BELLLOW'S FALLS, VT., FITCHBURG, Mass., SPRINGFIELD, Mass., PROVIDENCE, R. I., BOSTON, PHILADELPHIA, WASHINGTON.

Et tous les principaux points des Etats de l'Est, du Sud-Est et du Sud.

DEUX TRAINS EXPRESS MARCHENT TOUTS LES JOURS. TRAIN DE LA MALLE. TRAIN EXPRESS.

Laisse Québec 7.30 p. m. Laisse Boston 1.10 p. m. Arrive à Boston à 6.15 Arrive à Québec à 8.35 P. M.

Arrive à Springfield 6.50 Arrive à Springfield 6.30 P. M. Arrive à New-York 11.20 Arrive à New-York 12.20 P. M.

NOUVEL ARRANGEMENT. UN Char Dortoir et Salon Pullman a été récemment placé sur la ligne entre Sherbrooke et Boston.

C'est la meilleure ligne à suivre pour les familles allant aux Etats-Unis. Billets de seconde classe à Boston, New York, etc.

Bureau à Boston, No. 87, rue Washington. Prix de passage aussi bas que sur aucune autre ligne.

Les bagages sonttiquetés (chéqués) pour tous les principaux points du trajet.

Pour l'obtention de billets pour le voyage complet et de toutes les informations concernant les passagers, le fret et le trafic, s'adresser au Bureau de la Compagnie à Québec, rue St. Louis, en face de l'hôtel St. Louis.

N. P. LOVERING, jr., L. W. PALMER, Agent Gén. des Billets, Surintendant.

BUREAU DES BILLETS. POUR TOUS LES POINTS DES ETATS-UNIS RUE ST. LOUIS, Vis-à-vis, l'Hotel St. Louis.

GUSTAVE LEVE, Agent à Québec

Québec, 13 sept. 1872.

CHARBON DE BELLOC. APPROUVE PAR L'ACADEMIE IMPERIALE DE MEDECINE le 27 decembre 1849. C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes: GASTRALGIES, DYSPESIE, PYROSIS, AIGREURS, DIGESTIONS DIFFICILES, CRAMPES D'ESTOMAC, CONSTIPATION, COLIQUES, DIARRHÉE, DYSSENTERIE, CHOLÉRINE.

MODE D'EMPLOI. — Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudre ou sous forme de Pastilles. Le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Prix du flacon : 2 fr. — Prix de la boîte : 1 fr. 50

AGENTS SPÉCIAUX POUR LE CANADA : DEVINS & BOLTON, — FABRE & GRAVEL, à Montréal. — EDMOND GIROUX, Québec.

Pendant le siège de Paris, il a été difficile de se procurer dans les départements et à l'étranger, certains produits qui ne se fabriquent que dans cette ville, ce qui a fait naître un grand nombre d'imitations tendant à remplacer les produits d'origine.

Le goudron présenté par moi le premier, sous forme de liqueur concentrée a été spécialement le point de mire des imitateurs en raison de sa vente considérable, expliquée par ses propriétés bienfaisantes.

Ayant analysé moi-même, et fait analyser par un chimiste éminent, dont je conserve le rapport, les différents types de liqueur concentrée de goudron qui se trouvent dans le commerce, j'ai acquis la preuve que quel que soit de ces produits différent complètement du mien par leur composition.

Ne voulant pas assumer une responsabilité morale qui ne m'incombe pas, je déclare que je ne puis garantir la bonne préparation et par suite l'efficacité que du seul Goudron de Guynet préparé par moi.

Il ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier quadrillé par un dessin de couleur rouge-brûlé, et portant une étiquette à dessins vert-pâle sur laquelle se trouve ma signature: S. Guynet

PAPIER RIGOLLOT OU MOUTARDE EN FEUILLES POUR SINAPISMES. Médailles aux Expositions de PARIS, HAVRE et TRIESTE. Adopté par les hôpitaux de Paris, les Ambulances et Hôpitaux militaires, par la marine française et par la marine royale anglaise.

PILULES DE BLANCARD. A L'IODURE DE FER INALTERABLE. APPROUVEES EN 1850 PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS. Adoptées en 1866 par le Formulaire officiel Français, le Codex, Etc.

AVIS AUX PARENTS. Mères sauvez vos Enfants LES CELEBRES PASTILLES A VERS. DE DEVINS. Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents. ELLES SONT FALSIFIÉES, MÉFIEZ-VOUS. POUR faire droit à la réputation méritée des Pastilles à vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques-unes des préparations sans valeur qui inondent le pays.

PREPARÉES SEULEMENT PAR DEVINS & BOLTON, APOTHECARIERS HALL, Près le Palais de Justice, Montréal.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE. Contre les douleurs de la dentition des enfants.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE. Contre la dysenterie des enfants.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE. Contre la Diarrhée des enfants.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE. Contre la douleur des entrailles des enfants.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE. Contre les convulsions des enfants.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE. Contre l'insomnie des enfants.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE. Contre tous les maux dont les enfants sont sujets.

L'ACTION Calmante de cette préparation n'est pas due à l'Opium, remède qui procure un soulagement temporaire, mais qui, lorsqu'on en fait un trop fréquent usage, est dommageable à l'enfant dans la suite de sa vie.

L'effet du Célèbre Cordial Carminatif n'est pas de faire dormir l'enfant, mais au contraire, de soulager les douleurs et par conséquent produire le sommeil naturel.

En vente chez tous les Pharmaciens et marchands de la campagne. Prix : 25 cents la Bouteille.

GOUTTE! RHUMATISMES! ANTI-GOUTTEUSES ET ANTI-RHUMATISMES. Du Docteur THOMSON, LE MOINS CHER ET LE PLUS CURATIF. Dépôt Général à Paris, MAISON BERTHE, 24, Rue des Ecoles.

SEMEUSE GRANDE VOLEE DE CAHOON PATENTEE POUR LA SEMENCE DE BLÉ, AVOINE, CHANVRE, ORGE, SEIGLE, SARRASIN, MIL, LIN, &c. &c.



MACHINE A BRAS, pouvant semer sur un espace de quatre à huit acres par heure, au pas ordinaire, jetant la semence sur une étendue de quarante pieds.

MACHINE A CHEVAL, pouvant semer, au pas ordinaire d'un cheval, sur une longueur de dix à quinze acres par heure.

La machine à bras peut semer au pas ordinaire, sur un espace de quinze à huit acres par heure. La supériorité reconnue de ces machines sur toutes les autres les a déjà placés au premier rang parmi les instruments agricoles.

Nous garantissons qu'elles donnent parfaite satisfaction. Elles paient leur coût en moins de temps que tout autre instrument agricole construites solidement, elle dureront plusieurs années grâce à un soin ordinaire.

D. H. GOODELL, Seul manufacturier, Ant. N. H.

M. Léger Brousseau est agent à Québec, pour le vente de ces semences. Il donnera la direction pour l'emploi de ces instruments, aux cultivateurs qui lui demanderont.

S'adresser au bureau du Courrier du Canada, Québec, 27 Mai 1872.

Avis important aux Messieurs du Clergé. D'E Soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé des villes et des campagnes qu'il vient de recevoir directement de France et d'Espagne un assortiment considérable de VINS DE MESSE, tels que Vin de Sauterne, Vin de Sicile, Vin Barsag, Vin Colli Inghem, Vin Colli tres-doux.

Ces Vins sont tous analysés et garantis très purs pour la messe. Aussi un grand assortiment d'Ornements d'Eglises, consistant en Chasubles de toutes sortes confectionnées et non confectionnées, Franges d'or fin et mi-fin de toutes sortes et glands, Vases pour Bours, Benitiers, Candelabres, etc., etc., et une infinité d'autres articles trop longs à énumérer.

Messieurs les médecins et les chefs de famille sont spécialement invités à venir visiter sa cave, qui est sans contredit une des mieux assorties de la ville, soit en Eau-de-Vie de Châloun, le Martel, de Jules Robin, de Société des Propriétaires; Eau-de-Vie de Champagne et d'Armagnac, Eau-de-Vie de Genève (Gin de la meilleure qualité); Vin d'Oporto, Vin de Bourgogne, Vin Muscat, Vin Malaga, Vin Sherry, etc., à des prix très-élevés.

J. A. LANGLAIS, Secrétaire.

Québec, 15 Octobre 1872

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA.

Prix de l'Abonnement: (Invariablement d'avance.)

Table listing subscription rates: CANADA: Un an 4.00, Six mois 2.00, Trois mois 1.00; ETATS-UNIS D'AMERIQUE, NOUVELLE-ECOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE: Un an 6.00, Six mois 3.00, Trois mois 1.50.

FRANCE: Un an 5.00, Six mois 2.50, Trois mois 1.25.

Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous 50 cents. Pour chaque insertion subséquente 12 1/2.

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8 cents par ligne pour la première insertion, et de 2 cents pour les insertions subséquentes.

RECLAMES: — 20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. E. RENAULT.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Léger Brousseau, Editeur-Propriétaire, No. 2, RUE D'U FORT, QUÉBEC.